

Appel à candidatures - Commission Régulation de la PPSO

Date : Paris, le 25 juillet 2025

À destination des structures adhérentes de la PPSO (syndicats régionaux, URPS, associations de prévention)

Merci de relayer largement cet appel auprès des orthophonistes de vos réseaux.

Dans le cadre du renforcement de son organisation, la PPSO ouvre un appel à candidatures pour intégrer sa **commission Régulation**, l'une des trois commissions thématiques clés de l'association, aux côtés des commissions Prévention et Financement.

Pourquoi rejoindre la commission Régulation ?

Participer à la commission Régulation, c'est **s'impliquer au cœur du dispositif Allo Ortho**, en contribuant à la structuration de l'offre de soins.

C'est aussi rejoindre une équipe engagée, partager son expertise et renforcer la régulation dans un cadre collaboratif.

Les missions principales de la commission Régulation

- Veiller au bon fonctionnement de la plateforme Allo Ortho, dans le respect des normes de qualité et de la confidentialité des données.
- Accompagner les régulateurs dans leur mission d'orientation des patients, en participant à leur recrutement, formation et suivi.
- Participer à l'analyse des données de régulation pour améliorer en continu les pratiques.

Engagement attendu

- Participation à environ **cinq réunions annuelles d'1h30** chacune (soit 7h30/an), **indemnisées** selon le barème en vigueur.
- Contribution régulière aux travaux de la commission entre les réunions, avec une grande souplesse de participation (présentiel ou distanciel).

Modalités de candidature

Les **adhérents de la PPSO** (syndicats régionaux, URPS, associations de prévention) sont invités à **transmettre les candidatures des orthophonistes intéressés avant le 15 septembre** à l'adresse suivante : contact.ppsso@gmail.com.

Pour toute information complémentaire sur les modalités d'indemnisation ou le fonctionnement des commissions, n'hésitez pas à nous contacter.

Appel à candidatures - Commission Financement de la PPSO

Date : Paris, le 25 juillet 2025

À destination des structures adhérentes de la PPSO (syndicats régionaux, URPS, associations de prévention)

Merci de relayer largement cet appel auprès des orthophonistes de vos réseaux.

Dans le cadre du renforcement de son organisation, la PPSO ouvre un appel à candidatures pour intégrer la **commission Financement**, l'une des trois commissions thématiques clés de l'association (Régulation, Prévention, Financement).

Pourquoi rejoindre la commission Financement ?

S'impliquer dans la commission Financement, c'est contribuer directement à la **pérennité et au développement** des actions de la PPSO.

C'est aussi participer à la recherche de financements, à la gestion budgétaire de l'association et à l'accompagnement des projets portés par ses membres, dans un cadre collaboratif et engagé.

Les missions principales de la commission Financement

- Élaborer et suivre le budget annuel de l'association.
- Identifier et solliciter des financements externes (subventions, partenariats).
- Soutenir les projets des adhérents et des commissions dans leur recherche de fonds.

Engagement attendu

- Participation à environ **cinq réunions annuelles d'1h30** chacune (soit 7h30/an), **indemnisées** selon le barème en vigueur.
- Contribution régulière aux travaux de la commission entre les réunions, avec une grande souplesse de participation (présentiel ou distanciel).

Modalités de candidature

Les **adhérents de la PPSO** (syndicats régionaux, URPS, associations de prévention) sont invités à **transmettre les candidatures des orthophonistes intéressés avant le 15 septembre** à l'adresse suivante : contact.pps@gmail.com.

Pour toute information complémentaire sur les modalités d'indemnisation ou le fonctionnement des commissions, n'hésitez pas à nous contacter.

Appel à candidatures - Commission Prévention de la PPSO

Date : Paris, le 25 juillet 2025

À destination des structures adhérentes de la PPSO (syndicats régionaux, URPS, associations de prévention)

Merci de relayer largement cet appel auprès des orthophonistes de vos réseaux.

Dans le cadre du renforcement de son organisation, la PPSO ouvre un appel à candidatures pour intégrer la **commission Prévention**, l'une des trois commissions thématiques clés de l'association (Régulation, Prévention, Financement).

Pourquoi rejoindre la commission Prévention ?

Participer à la commission Prévention, c'est **s'impliquer activement dans la promotion de la santé en orthophonie**, en menant des actions concrètes de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels. C'est aussi l'opportunité de **valoriser votre expertise**, d'œuvrer dans une dynamique collaborative, et de faire évoluer les pratiques en lien avec les enjeux de santé publique.

Les missions principales de la commission Prévention

- Développer et diffuser des supports pédagogiques adaptés (guides, affiches, vidéos...).
- Concevoir et animer des actions ou formations spécifiques à destination des orthophonistes pour renforcer les stratégies de prévention.
- Collaborer avec des partenaires institutionnels ou associatifs pour inscrire l'orthophonie dans les politiques de prévention.

Engagement attendu

- Participation à environ **cinq réunions annuelles d'1h30** chacune (soit 7h30/par an), **indemnisées** selon le barème en vigueur.
- Contribution régulière aux travaux de la commission entre les réunions, avec une grande souplesse de participation (présentiel ou distanciel).

Modalités de candidature

Les **adhérents de la PPSO** (syndicats régionaux, URPS, associations de prévention) sont invités à **transmettre les candidatures des orthophonistes intéressés avant le 15 septembre** à l'adresse suivante : contact.pps@gmail.com.

Pour toute information complémentaire sur les modalités d'indemnisation ou le fonctionnement des commissions, n'hésitez pas à nous contacter.